



Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité de Maricourt

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2022 à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, avec quorum, sous la présidence du maire M. Daniel Gélinau.

Étaient présents : Nancy Gagnon, Serge Turcotte, Isabelle Favreau, Éric MC Kay, Josiane Tremblay, Jason Charland

Assiste également à la séance, Mme Micheline Proulx à titre de directrice générale adjointe en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Constatation de la régularité de la convocation de la séance et du quorum requis.

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum sont constatés par le maire. Il déclare par la suite l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour.

177-2022

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2022
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Comptes du mois
7. Voirie
8. Résolution et Règlement
 - 8.1 Abat-poussière supplémentaire pour le rechargement des chemins
 - 8.2 Livraison d'un voyage de gravier chez l'inspecteur de voirie
 - 8.3 Nettoyage du fossé rang 7
 - 8.4 Achat matériel de référence pour la signalisation routière
 - 8.5 Inscription de la directrice générale au Colloque de zone.

- 8.6 Prolongation de l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022
- 8.7 Demande d'appui du Camping Havana Resort pour l'obtention d'un permis d'alcool
- 8.8 Demande du Camping Havana Resort pour l'ajout d'usages supplémentaires
- 8.9 Demande de dérogation mineure pour le 535 route 222.
- 8.10 Demande d'implantation d'une entreprise de fabrication de meubles et d'entreposage de bois.
- 8.11 Réparation du ponceau du rang 3
- 8.12 Nettoyage du fossé rang 3.
- 9. MRC
- 10. Environnement
- 11. Loisirs
- 12. Incendie
- 13. Divers
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance

Il est proposé par le conseillère Josiane Tremblay, appuyé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Proposition adoptée.

3. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2022

178-2022

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Turcotte et résolu d'adopter le procès-verbal du 12 juillet 2022.

Proposition adoptée.

4. Période de questions

Une première période de questions a eu lieu.

5. Correspondance

179-2022

Revue de la correspondance du mois. Aucune question.

Il est proposé par le conseiller Serge Turcotte, appuyé par le conseiller Éric Mc Kay de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.

Proposition adoptée

180-2022

6. Compte du mois

Après la lecture de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2022, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et, appuyé par le conseiller Serge Turcotte et résolu que la liste des comptes à payer au 9 août 2022, au montant de trente-six mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars et treize cents (36 479.13\$) préparée par la secrétaire-trésorière, soit acceptée. À cela s'ajoute un montant de 1058.31\$ puisqu'un crédit de ce montant avait été appliqué par erreur de la part de Normand Jeanson Excavation inc. sur la facture no.16591

Proposition adoptée.

7. Voirie

Il est fait mention du ponceau du 3^e rang qui a cédé le 9 août. Le nivelage du rang 7 est prévu pour le 10 août en matinée. Il y aura une revue des priorités au niveau de la voirie en septembre prochain.

8. Résolution et règlement

8.1 Abat-poussière supplémentaire pour le rechargement des chemins en août 2022.

181-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt procèdera à l'épandage d'abat-poussière sur les routes de notre territoire;

ATTENDU QUE Enviro Solutions nous offre le service à 0.30\$ le litre pour une quantité total de 15 000 litres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon, appuyé par la conseillère Isabelle Favreau et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise la directrice générale à octroyer le contrat d'épandage d'abat-poussière pour une quantité de 15000 litres et que celui-ci l'autorise à défrayer les coûts plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Livraison d'un voyage de gravier chez l'inspecteur de voirie

182-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de terrain sur lequel peut être entreposé du gravier ;

CONSIDÉRANT QUE pour une question d'efficacité, le conseil a jugé pertinent de faire livrer l'équivalent d'un voyage de semi-remorque, de gravier servant à la réfection des chemins chez l'inspecteur en voirie M. Claude Lehouillier afin qu'il soit à sa disposition en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay, appuyé par le conseiller Éric Mc Kay et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise la livraison du gravier chez l'inspecteur en voirie M. Claude Lehouillier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 Nettoyage du fossé rang 7.

183-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt a octroyé le contrat de remplacement des trois ponceaux du rang 7 et des Chemins Roy et Bonneau à LG Excavation Inc.;

ATTENDU QUE le fossé près du ponceau du rang 7 doit être nettoyé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon, appuyé par la conseillère Isabelle Favreau et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise le nettoyage du fossé et de défrayer les coûts reliés à l'exécution des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 Achat de matériel de référence pour la signalisation routière.

184-2022

ATTENDU QUE messieurs Claude Lehouillier et André Tremblay, inspecteur à la voirie ont suivi une formation en signalisation le 6 juillet 2022;

ATTENDU QUE de la documentation de support est disponible au Publications du Québec pour référence ultérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Mc Kay, appuyé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise la directrice générale à procéder à l'achat de matériel de référence pour une valeur pouvant aller jusqu'à 215\$ et que celui-ci l'autorise à défrayer les coûts plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 Inscription de la directrice générale au Colloque de zone.

185-2022

ATTENDU QUE le colloque de zone regroupe les directeurs/directrices généraux(es) de la région;

ATTENDU QUE l'information présentée à ce colloque est pertinente au travail de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Favreau, appuyé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise l'inscription de la directrice générale madame Nancy Daigle à assister au Colloque de zone qui aura lieu le 15 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 Prolongation de l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022.

186-2022

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu le 04 juillet 2022, à laquelle étaient présents les maires et directeurs généraux des municipalités participantes à l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022;

ATTENDU QU'il a été convenu entre les parties prenantes qu'il était souhaitable de reconduire l'entente intermunicipale des loisirs pour une durée maximale d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le temps d'en venir à une entente satisfaisante entre les parties pour la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale en matière de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte, appuyé par la conseillère Isabelle Favreau et résolu;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Maricourt accepte de prolonger l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022 pour une année supplémentaire, soit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 Demande d'appui du Camping Havana Resort pour l'obtention d'un permis d'alcool à la plage.

187-2022

ATTENDU QUE le Camping Havana Resort a procédé à une demande d'appui de la part de la municipalité de Maricourt qui sera adressée à la Régie des Alcools, des Courses et des jeux;

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt est en accord pour donner leur appui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Mc Kay, appuyé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt donne leur appui à la démarche du Camping Havana Resort auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.8 DEMANDE DU CAMPING HAVANA RESORT POUR L'AJOUT D'USAGES SUPPLÉMENTAIRES DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE RÉCRÉATIVE (AFR-1)

188-2022

Considérant que le Camping Havana Resort demande d'ajouter des usages supplémentaires dans la zone Agro-forestière récréative (AFR-1) qui sont les suivantes :

D) Établissement de services

1. Établissement de services personnels
tel :
 - buanderie et nettoyage à sec;
 - centre de taïchi ou autres centres de santé;
 - garderie en milieu familial;
2. Établissement de services professionnels tel :
 - clinique de massothérapie;

E) Établissement de récréation

1. Activité de récréation extensive telle :
 - plage publique;
 - terrain de camping non aménagé;
 - sentiers de randonnées pédestre, équestre, cycliste, de ski de fond et de véhicule motorisé;
 - centre et sentier d'interprétation de la nature.

2. Activité de récréation intensive telle :
 - base de plein air avec aménagements permanents;
 - terrain de camping aménagé;
 - théâtre

F) Établissement lié à la restauration et à la consommation de boissons alcoolisées

1. Établissement de restauration tel:
 - restaurant;
 - salle à dîner;
 - salle de réception;
 - café-terrasse
2. Établissement de restauration rapide tel:
 - cantine;
 - casse-croûte;
 - comptoir laitier;
3. Établissement de divertissement avec permis d'alcool tel :
 - bar-spectacle;
 - resto-bar;
4. Établissement de restauration champêtre tel :
 - cabane à sucre commerciale (complémentaire et intégrée à une exploitation acéricole);

G) Établissement hôtelier

1. Établissement hôtelier limitatif tel :
 - auberge (offrant un maximum de vingt (20) chambres pour l'hébergement et des services de restauration);
 - gîte touristique;
 - hébergement lié à la ferme.

B) Activité éducative ou culturelle

1. Établissement lié à l'éducation tel :
 - garderie publique (CPE).

2. Établissement lié aux activités culturelles tel :
 - salle de spectacle;
 - théâtre.

Considérant que cette demande d'ajout d'usages supplémentaires dans la zone Agro-forestière récréative (AFR-1) serait légitime puisque la majorité des usages demandés sont reliés aux activités du camping;

Considérant que les usages permis dans une zone Agro-forestière récréative sont trop limitatifs pour le développement du Camping Havana Resort;

Considérant qu'une zone à caractère plus récréative et touristique serait plus adéquate pour les activités futures du Camping Havana Resort;

Considérant que le CCU recommande d'accepter les nouveaux usages demandés par le Camping Havana Resort pour la zone Agro-forestière récréative (AFR-1);

Considérant que le CCU recommande que la zone Agro-forestière récréative (AFR-1) devienne une zone Récrotouristique (RT) et qu'une demande soit faite à la MRC du Val-Saint-François dans ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay, appuyé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt accepte les nouveaux usages demandés par le Camping Havana Resort pour la zone Agro-forestière récréative (AFR-1);

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt accepte que la zone Agro-forestière (AFR-1) devienne une zone Récrotouristique (RT) et qu'une demande soit faite à la MRC du Val-Saint-François en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.9 Demande de dérogation mineure pour le 535 Route 222, Lot 1 825 101 (Marge de recul avant d'un bâtiment accessoire)

189-2022

Considérant que la norme de la marge de recul avant d'un bâtiment accessoire est de 22,9 mètres dans la zone Résidentielle déstructurée (RS-1);

Considérant que la demande de monsieur Maxime Michaud est de déroger à la norme pour une marge de recul avant de 4,26 mètres au lieu de 22,9 mètres telle que stipulée au règlement de zonage numéro 328-2007;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise des travaux en cours ou déjà exécutés sans avoir fait l'objet d'un permis de construction;

Considérant qu'une des conditions d'admissibilité de la demande de dérogation mineure n'est pas remplie;

Considérant que la demande est non admissible à la procédure de dérogation mineure;

Considérant que le CCU recommande de refuser cette demande pour déroger à la norme de la marge de recul avant d'un bâtiment accessoire dans la zone Résidentiel déstructuré (RS-1) pour qu'elle soit de 4,26 mètres au lieu de 22,9 mètres telle que stipulée au règlement de zonage numéro 328-2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte, appuyé par le conseiller Éric Mc Kay et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt refuse la demande pour déroger à la norme de la marge de recul avant d'un bâtiment accessoire dans la zone résidentiel déstructuré (RS-1) pour qu'elle soit de 4,26 mètres au lieu de 22,9 mètres telle que stipulée au règlement de zonage numéro 328-2007.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.10 Demande de Jonathan Letendre pour l'implantation d'une entreprise de fabrication de meubles et d'entreposage de bois dans la zone mix-1.

190-2022

Considérant que la zone Mixte (MIX-1) n'autorise pas d'usage industriel, d'entreposage intérieur et de dépôts extérieurs;

Considérant que la zone Mixte (MIX-1) n'autorise que des ateliers de fabrication et de réparation qui sont situés où il y a présence d'une habitation unifamiliale isolée comme usage principal;

Considérant que cet usage de fabrication doit occuper pas plus de 33% de la superficie du bâtiment principal;

Considérant que cet usage de fabrication ne doit pas être de façon continue ou intermittente la source de bruit, de poussière, d'odeur, de

gaz, de chaleur, d'éclat de lumière ou tout autre inconvénient que ce soit pour le voisinage immédiat;

Considérant que le CCU recommande de refuser cette demande d'implantation d'une ébénisterie, d'un moulin à scie et d'un entrepôt de séchage de bois sur le lot 1 826 135 appartenant à monsieur Jonathan Letendre dans la zone Mixte (MIX-1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Favreau, appuyé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt refuse la demande d'implantation d'une ébénisterie, d'un moulin à scie et d'un entrepôt de séchage de bois sur le lot 1 826 135 appartenant à monsieur Jonathan Letendre dans la zone Mixte (MIX-1).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

191-2022

8.10.2 Ajournement de la séance

À 19h45, il est proposé par M. Daniel Gélinau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ajournée au mercredi 10 août 2022 à 19h15.

Daniel Gélinau
Maire

Micheline Proulx
Directrice générale adjointe



Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité de Maricourt

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2022 à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC JOE 1Y1, avec quorum, sous la présidence du maire M. Daniel Gélinau, mercredi le 10 août 2022 à 19h15

Étaient présents : Nancy Gagnon, Serge Turcotte, Isabelle Favreau, Jason Charland

Étaient absents : Éric MC Kay, Josiane Tremblay,

Assiste également à la séance, Mme Micheline Proulx à titre de directrice générale adjointe en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 8.11 Réparation du ponceau du rang 3
- 8.12 Nettoyage du fossé rang 3.
- 9. MRC
- 10. Environnement
- 11. Loisirs
- 12. Incendie
- 13. Divers
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance

- **Réouverture de la séance**

Monsieur Daniel Gélinau, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

8.11 Octroi de contrat de remplacement de ponceau à Stéphane Bombardier Inc.

192-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt doit procéder à la réparation en urgence du ponceau du rang 3 qui a cédé le 9 août dernier.

ATTENDU QUE la municipalité a constaté la nécessité de revoir son installation et d'avoir recours à un surveillant de la firme EXP pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite octroyer le contrat à Stéphane Bombardier Inc. pour une somme de quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois et vingt-cinq cent (47 983.25\$);
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Charland, appuyé par la conseillère Isabelle Favreau et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt octroi le contrat pour la réinstallation du ponceau 3^e rang à Stéphane Bombardier Inc. et d'en défrayer les coûts;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.12 Nettoyage du fossé rang 3.

193-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt a octroyé le contrat de remplacement du ponceau du rang 3 à Stéphane Bombardier Inc.;

ATTENDU QUE les fossés de chaque côté du ponceau du rang 3 doit être nettoyé.

ATTENDU QUE pour éviter l'érosion du rang 3 près du ponceau sera renforcé avec de la pierre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte, appuyé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise le nettoyage du fossé et de défrayer les coûts liés à l'exécution des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. MRC

Il n'y a pas eu de réunion de la MRC en juillet.

10. Environnement

Polystyrène; Nous avons prélevé le premier sac de polystyrène que nous nous apprêtons à acheminer à l'écocentre. Il semble que les citoyens de la municipalité se sont bien conformés aux consignes. La qualité du polystyrène recueillie semble, à première vue, adéquate.

11. Loisirs

Rappel de l'activité de la Tire de Chevaux présenté par les Loisirs de Maricourt qui aura lieu dimanche le 21 août, 2022

12. Incendie

Un incident rapporté.

13. Divers

Aucun divers.

14. Période de questions

Une deuxième période de questions a eu lieu.

15. Levée de la séance

194-2022

La levée de l'assemblée à 19h23 est proposée par la conseillère Nancy Gagnon et appuyé par la conseillère Isabelle Favreau.

La signature de ce procès-verbal par le maire fait foi de signature sur les résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Daniel Gélinau
Maire

Micheline Proulx
Directrice générale adjointe